

Proposition présentée par les députés:

Mmes et MM. Christian Grobet, Christian Brunier, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard, Rémy Pagani, Anita Cuénod, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Thierry Apothéloz, Charles Beer, Jocelyne Haller et Pierre Vanek

Date de dépôt: 14 juin 2002

Messagerie

Proposition de motion concernant les camps de vacances

Le Conseil d'Etat est invité :

- à libérer immédiatement au profit des organisations de camps de vacances le solde de 100 000 F sur la subvention générale de 1 100 000 F inscrite à cet effet dans le budget 2002 de l'Etat ;
- à verser une subvention complémentaire aux associations susceptibles d'organiser des camps de vacances supplémentaires destinés à des jeunes qui sont inscrits sur des listes d'attente.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La mise sur pied d'activités pour les jeunes et de centres aérés ainsi que de camps de jeunesse durant les vacances est particulièrement importante pour donner aux jeunes qui ne sont pas pris en charge durant les vacances et heures de loisirs, la chance de bénéficier d'occupations favorables à leur développement. Cela est d'autant plus important face aux actes commis par certains jeunes désœuvrés ou livrés à eux-mêmes.

C'est avec stupéfaction, en lisant la presse de ce jour, que les auteurs de la présente motion ont appris que le Centre protestant de vacances et Vacances nouvelles n'ont pas bénéficié de la part de 100'000 F devant leur revenir sur la subvention générale destinée aux organisateurs de vacances, qui a été portée à 1,1 million dans le budget de cette année, précisément pour répondre aux besoins des organisateurs des camps de vacances.

Au moment où il y a des listes d'attente pour les camps de vacances, le Département de l'instruction publique aurait non seulement dû débloquer le solde de la subvention générale s'élevant à 100'000 F qui n'a pas été versée aux organisateurs de camps de vacances, mais encore verser une subvention complémentaire en fonction des possibilités d'organiser des camps supplémentaires.

Au bénéfice des ces explication, nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés, que vous réserverez un bon accueil à la présente motion.